



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mardi 06 avril 2021**

---

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 09 mars décembre
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Procédure grands retards bibliothèque
  4. Création d'un poste d'adjoint administratif
  5. Information Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
  6. Questions diverses
    - Marché voirie
    - Point sur la place de la Maison Rouge
    - Point sur l'église
    - Point formation ressources humaines
    - Point STEP
    - CCID
    - Début réflexion gymnase
- 

**1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 09 mars**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du Conseil en date du 9 mars à l'unanimité.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**3. Procédure grands retards bibliothèque**

La conseillère municipale déléguée à la bibliothèque présente la procédure de grands retards de la Médiathèque La Fée Verte votée en Conseil Communautaire.

Cette procédure (ci-contre) doit faire l'objet d'une délibération. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette procédure. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la procédure.**

## Procédure Grands Retards Médiathèque La Fée Verte

Rappel : D.E = Date d'échéance



### 4. Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle que Madame Angélique GUILLAUD-ROLLIN occupe actuellement le poste d'adjoint administratif territorial de Madame Justine BARBIER, partie en disponibilité depuis septembre 2018. Elle exerce les fonctions d'accueil de la Mairie, de la Poste et d'assistante à l'urbanisme.

Afin de pérenniser son poste et de lui donner une stabilité de l'emploi, Madame le Maire propose de titulariser Angélique Guillaud-Rollin. Pour la mettre en stage, il convient au préalable de créer un

nouveau poste d'adjoint administratif territorial, dans la mesure où le poste existant correspond à une disponibilité et qu'elle ne peut donc pas être titularisée sur ce poste.

Il est proposé au Conseil :

- de délibérer sur la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

## 5. Information Déclaration d'intention d'aliéner (DIA )


Conformément à la délibération n° 2020-02-04 en date du 3 février 2020, la Mairie a le droit de préemption sur toutes les zones urbaines et à urbaniser et le Conseil Municipal a donné délégation au Maire d'exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune.

Pour information, Madame le Maire indique au Conseil que depuis janvier 2021, il y a eu 11 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la Mairie n'a pas exercé son droit de préemption.

## 6. Questions diverses

- Marché voirie (Denis Rivière)

Un nouveau marché de voirie a été lancé, les réponses étaient à retourner avant le vendredi 19 mars 17h. (prolongation d'une semaine par rapport à la prévision initiale dû à l'incendie OVH à Strasbourg). Plusieurs dossiers retirés mais seulement 2 réponses, l'entreprise Gachet avec comme sous-traitant l'entreprise Colas, et une deuxième offre, l'entreprise Guintoli. Après ouverture des plis, il a été décidé de faire une négociation avec les entreprises, le retour était fixé pour mercredi 31 mars 17h.

	Gachet	Guintoli	Gachet après négociation	Guintoli après négociation
				
Prix /70pts	70	60,62	70	62,74
Références/10pts	10	10	10	10
moyen humains (nb de personnes mobilisables) /5pts	5	5	5	5
moyen techniques (respect des besoins) /5pts	5	5	5	5
certificat ISO /4pts	4	4	4	4
dispositif de sécurité /2pts	2	2	2	2
modalité d'exécution (organisation et propreté) /4pts	4	4	4	4
<b>TOTAL /100pts</b>	<b>100</b>	<b>90,62</b>	<b>100</b>	<b>92,74</b>

- Point sur la place de la Maison Rouge (Denis Rivière)

Le sujet de l'aménagement de la place de la maison rouge est dans les discussions depuis de nombreuses années, les commissions des projets structurants et de la voirie, composées d'élus et de Chabonnais se sont investies dans ce projet avec l'aide du bureau d'étude Alp'études.

De par sa configuration actuelle, la place de la maison rouge est assez compliquée dans son organisation de la circulation, une grande largeur dans sa partie centrale allant jusqu'à 18 mètres et avec à ses extrémités plusieurs route communales débouchantes. Les stationnements y sont souvent « sauvages ». De même,

pour la circulation des piétons, aucun dispositif de sécurité n’y est implanté. L’aménagement de cette place a pour but de sécuriser tous les usagers de ce lieu :

- Réalisations de trottoirs, de cheminements piétons, de passages sécurisés pour les déplacements en mode doux.
- De calibrer la voie de circulation aux véhicules avec des largeurs suffisantes pour assurer leurs croisements et non surdimensionnés comme c’est le cas actuellement.
- De créer de nouvelles places de stationnement où il est possible de le faire pour le bien de tous.
- De créer un carrefour giratoire pour distribuer les accès de part et d’autre à cette zone.

**TRAVAUX :**

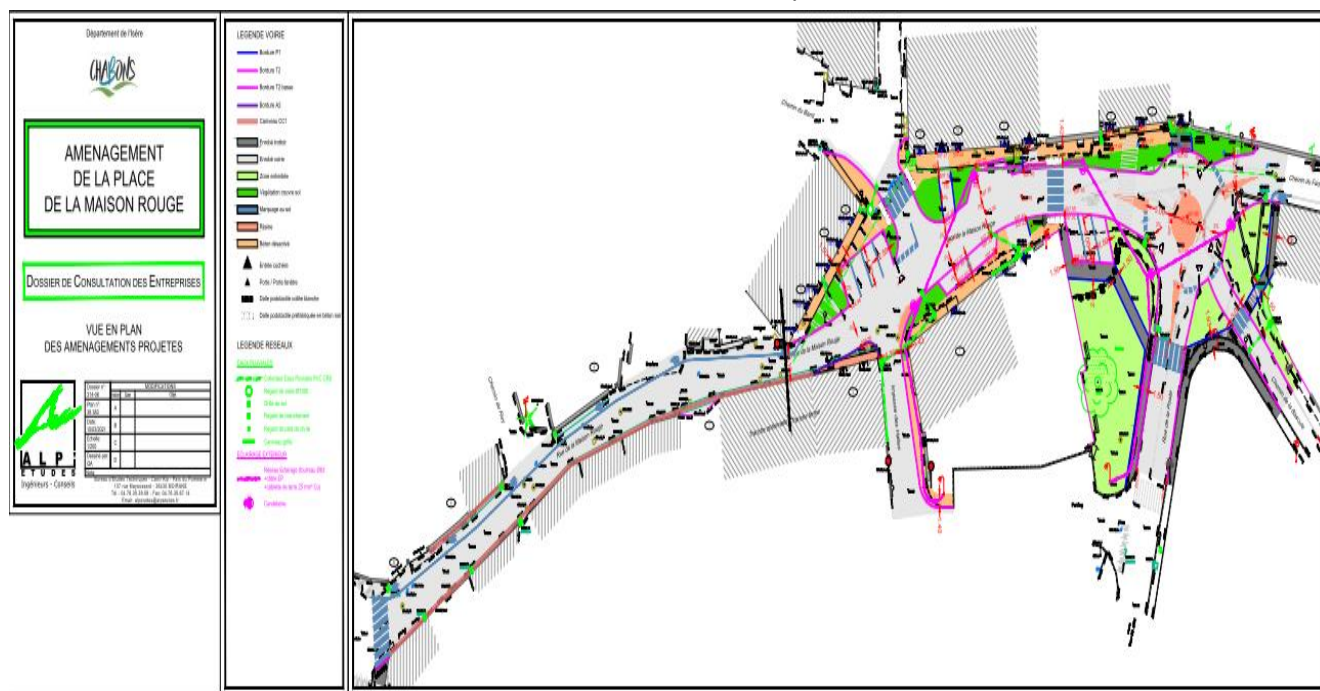
Le marché a été lancé lundi 22 mars 2021 sur le journal l’ESSOR pour la consultation des entreprises, les offres sont à rendre au plus tard le lundi 12 avril 12h00. S’en suivra l’ouverture des plis, puis analyses complètes par Alp’études.

Les travaux devraient démarrer autour du 10 mai 2021, pour se terminer pendant la période de vacances d’été.

Le marché a été décomposé en une tranche ferme, et une tranche optionnelle :

TF : place de la maison rouge (de la Maison Tardieu, à la maison Roudet)

TO : de la maison Roudet au raccordement vers le chemin du Ruy.



- Point sur l’église (Marie-Pierre Barani, Pierre Bozon)  
Diagnostic structure réalisé et reçu. Avant-projet reçu de la part du Maître d’œuvre. Un SPS (Yannick Charier) et un contrôleur technique (SOCOTEC) ont été désignés et relecture de leur part des pièces du marché. Coût = 4500€ TTC pour toutes les tranches pour SOCOTEC et 4116€ TTC par tranche pour le SPS. Appel d’offre pour les travaux à lancer d’ici la fin de la semaine prochaine. Diagnostic amiante et plomb en cours de réalisation avec VERITEC.

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 06 avril 2021

- Point formation ressources humaines (Marie-Pierre Barani, Sandra Besson)  
Afin de mettre à jour les contrats et tous les documents concernant les ressources humaines, et pour rédiger nos lignes directrices de gestion définissant la stratégie d'évolution de carrière des agents de la Mairie, un consultant en ressources humaines spécialisé dans la fonction publique territoriale a été contracté pour trois demi-journées de travail. Il a commencé sa mission mardi 06 avril et a commencé par faire le point sur tous nos documents. Il reviendra vers nous avec des propositions de corrections des documents existants et de création des documents manquants.  
Par ailleurs, les différents agents suivent actuellement un certain nombre de formations dans le cadre de leurs souhaits exprimés lors des entretiens annuels. Autre élément : l'ASVP va prendre sa retraite au 26 mai 2021, une fiche de poste est en cours de définition pour procéder à son remplacement.
- Point STEP (Philippe Charléty)  
Projet validé au dernier conseil communautaire. Ordre de service devrait être lancé en juillet 2021.
- CCID (Marie-Pierre Barani)  
La Commission Communale des Impôts Directs se réunit tous les deux ans afin de réviser la classification fiscale des maisons qui ont été améliorées. Elle sera convoquée en Mai 2021.
- Début réflexion gymnase (Marie-Pierre Barani)  
La Commission Projets Structurants a débuté la réflexion sur le gymnase. L'école privée nous demande de nous engager à acheter les bâtiments de l'école élémentaire privée. Ce bâtiment a été estimé à un minimum de 160 000€ par Les Domaines. Il faudra trouver une méthode de travail, par exemple en consultant les associations et autres utilisateurs de l'ensemble sportif pour recenser leurs besoins.
- Décret tertiaire  
Tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> doivent viser des objectifs d'économies d'énergie (programme pluriannuel avec à l'horizon 2030 – 40% ; et à l'horizon 2050 – 60% à partir de l'année de référence choisie par la commune et ne pouvant être inférieure à 2010). L'école publique faisant 1440m<sup>2</sup> entre dans le cadre de ce programme. Il faudra donc réfléchir à faire des travaux car la GTC ne permet des économies d'énergie que de 10 à 15%.